

Ne les **CUEILLEZ pas !**

Ne les **FAUCHEZ pas !**

Ne les **REPLANTEZ pas !**

les jussies

< Alerte en Sologne ...
étangs et rivières menacés
par séduisantes fleurs
jaunes ... >

Apprenez à
les reconnaître...

au printemps

Les feuilles
sont arrondies
et disposées
en rosettes
à la surface
de l'eau.
Les tiges peuvent
être très longues
(jusqu'à 6 m)
et très
ramifiées.

en été

Les tiges,
dressées
jusqu'à
80 cm hors
d'eau, portent
des feuilles
allongées et des
fleurs jaunes à
5 pétales de 3 à
5 cm de
diamètre.

Originaires
d'Amérique du Sud
et introduites
accidentellement en
France, les jussies
sont utilisées à des
fins ornementales.

Elles sont représentées
par deux espèces
envahissantes très voisines :

Ludwigia peploïdes et *Ludwigia grandiflora*.

Amphibies, elles se développent aussi bien dans l'eau que
sur des sols humides. Elles colonisent rapidement les
milieux aquatiques avec des masses végétales quasiment
impénétrables.

Leur croissance très rapide associée à de grandes
facultés d'adaptation en font des plantes envahissantes
redoutables, perturbant durablement et très fortement
nos écosystèmes aquatiques (étangs, cours d'eau ...).

... avant que votre étang
ne soit **condamné**
en quelques années !

Un seul
fragment de
tige suffit
pour donner
naissance
à un **nouvel**
herbier.

Des détériorations
rapides :

- l'accumulation
de tiges (litière)
accélérant le
comblement de
l'étang
- la **régression**,
voire la **disparition**,
de la flore indigène
et de la faune
aquatique
- la **fuite** du gibier
d'eau

attention !

Un site envahi
est aussi un
réservoir de boutures
qui peuvent coloniser
les sites voisins par :
- voies d'eau
- engins de travaux,
- etc

Que faire ?

agir dès que possible

Dans l'état actuel des connaissances, aucune
solution ne permet l'éradication. Toutefois en atten-
dant les résultats des expérimentations en cours, **certaines**
pratiques permettent de contenir l'expansion des jussies,
par exemple : l'arrachage manuel (pour de petits
herbiers) ou mécanique.

Attention : chaque technique, mal maîtrisée,
présente des risques pour l'écosystème aquatique.
Leur mise en œuvre ne s'improvise pas. Elle doit
être méticuleusement préparée et si possible
intégrée dans un programme d'action globale.

respecter les principes de **précaution**

- **Une veille indispensable** :
faites régulièrement le tour de votre étang et
arrachez les pieds de jussies avant qu'ils ne
puissent s'ancrent et proliférer.
- **Surveillez l'ensemble des connexions** de votre
étang : rivières, chenaux, fossés. La pose de
filtres ou de grilles (mailles de 1 cm, par exemple)
peut limiter les départs ou les arrivées de boutures.
- **Ne fauchez pas les jussies**, ne les faucondez
pas : ces techniques fragmentent les plantes et
favorisent leur dispersion.
- **Évitez les applications d'herbicides** dont l'effet
est non sélectif et limité dans le temps. De plus,
cette technique aggrave le comblement des plans
d'eau en laissant les plantes tuées sur place.
- **Si vous souhaitez planter** des végétaux dans
votre étang ou bassin, **préférez des espèces**
autochtones, adaptées à nos milieux aquatiques.
De nombreuses plantes proposées à la vente
peuvent, tout comme les jussies, devenir très
vite envahissantes.

participer à la **mobilisation**

- **en vous informant** des sites infestés.
- **et en posant vos questions**, à propos de
l'identification des plantes suspectes et des
méthodes de gestion à adopter au :

Pays de Grande Sologne
au 02.54.88.62.62
qui vous mettra en relation avec les
organismes compétents.

